



# AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA  
RÈGLEMENT 2020-05 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE  
L'INVESTISSEMENT DANS LE PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED  
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 2014-11**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :**

Lors de sa séance ordinaire tenue le 19 août 2020, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2020-05 concernant la création d'une réserve financière dans le cadre de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred et abrogeant le règlement numéro 2014-11.

Ledit règlement a pour objet d'accumuler des fonds pour :

- Un fonds de prévoyance qui servira au paiement des dépenses relatives à l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred et ;
- Le remboursement anticipé d'une partie du capital des emprunts lors des prochains refinancements afin de réduire la période de remboursement des emprunts reliés à cet investissement.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca).

Donné à Amqui, ce 20 août 2020.

  
Joël Tremblay, secrétaire adjoint